

**FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS**  
**SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2024**  
**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS**  
**FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024**

***I-RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS***

***Opinion***

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds commun de placement « FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2024, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total du bilan de D : 7.116.137, un actif net de D : 7.091.947 et un bénéfice de D : 495.582.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds commun de placement « FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS » au 31 décembre 2024, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

***Fondement de l'opinion***

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

***Observation***

Nous attirons votre attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par le fonds pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes.

Ce traitement comptable devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de cette question.

### ***Rapport de gestion***

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire du fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

### ***Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers***

Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité de la poursuite de l'activité du fonds, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il a l'intention de liquider le fonds.

Il incombe au gestionnaire du fonds commun de placement de surveiller le processus d'information financière du fonds.

### ***Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers***

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de

s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire, de même que des informations y afférentes fournies par ce dernier ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la poursuite de l'activité du fonds. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le gestionnaire à liquider le fonds ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables du gestionnaire notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

## ***II- RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES***

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### ***Efficacité du système de contrôle interne***

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que

la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent au gestionnaire du fonds commun de placement.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

***Autres obligations légales et réglementaires***

Nous avons aussi procédé à la vérification du respect par le Fond des ratios prudentiels édictés par l'article 29 du code des OPCVM et l'article 02 du décret 2001-2278 du 25 septembre 2001 et nous avons constaté que les actifs de FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS sont employés, à la date du 31 décembre 2024, à raison de :

- 79.81 % en valeurs mobilières,
- Et 20.14% en liquidités et quasi-liquidités se situant ainsi au-dessus du seuil réglementaire de 20%.

Tunis, le 27 mars2025

**CABINET CMC**

Chérif BEN ZINA

**BILAN**  
**ARRETES AU 31 DECEMBRE 2024**  
(Montants exprimés en Dinars)

<b>ACTIF</b>	<b>Note</b>	<b>31/12/2024</b>	<b>31/12/2023</b>
<b>Portefeuille-titres</b>	4	5 679 588	5 347 868
Obligations et valeurs assimilées		5 324 178	5 205 356
Titres des Organismes de Placement Collectif		355 410	142 512
<b>Placements monétaires et disponibilités</b>		1 433 110	1 336 088
Placements monétaires	5	1 300 279	1 008 375
Disponibilités	5	132 831	327 713
<b>Autres actifs</b>		3 439	2 465
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>7 116 137</b>	<b>6 686 421</b>
<b>PASSIF</b>			
<b>Opérateurs créditeurs</b>	6	15 207	14 412
<b>Autres créditeurs divers</b>	7	8 983	5 407
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>24 190</b>	<b>19 819</b>
<b>ACTIF NET</b>			
<b>Capital</b>	8	6 686 548	6 329 875
<b>Sommes distribuables</b>			
Sommes distribuables des exercices antérieurs		405	120
Sommes distribuables de l'exercice		404 994	336 607
<b>ACTIF NET</b>		<b>7 091 947</b>	<b>6 666 602</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>7 116 137</b>	<b>6 686 421</b>

**ETAT DE RESULTAT**  
**PERIODE DU 01/01/2024 au 31/12/2024**  
(Montants exprimés en Dinars)

	<i>Note</i>	<i>Année</i> <b>2024</b>	<i>Année</i> <b>2023</b>
<b>Revenus du portefeuille-titres</b>	9	<b>402 432</b>	<b>379 109</b>
Revenus des obligations et valeurs assimilées		373 378	353 338
Dividendes		29 054	25 771
<b>Revenus des placements monétaires</b>	10	<b>134 307</b>	<b>61 679</b>
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>536 738</b>	<b>440 788</b>
Charges de gestion des placements	11	(57 463)	(55 037)
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b>479 275</b>	<b>385 752</b>
Autres charges	12	(23 287)	(17 696)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>455 989</b>	<b>368 056</b>
Régularisation du résultat d'exploitation		(50 994)	(31 448)
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>		<b>404 994</b>	<b>336 607</b>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		50 994	31 448
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		14 796	(2 792)
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres		25 362	89 203
Frais de négociation de titres		(565)	(1 804)
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>		<b>495 582</b>	<b>452 663</b>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**  
**PERIODE DU 01/01/2024 au 31/12/2024**  
(Montants exprimés en Dinars)

	<i>Année</i> <b>2024</b>	<i>Année</i> <b>2023</b>
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT</b>	<b>495 582</b>	<b>452 663</b>
<b>DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>		
Résultat d'exploitation	455 989	368 056
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	14 796	(2 792)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	25 362	89 203
Frais de négociation de titres	(565)	(1 804)
<b>DISTRIBUTION DE DIVIDENDES</b>	<b>(890 421)</b>	<b>(859 345)</b>
<b>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	<b>820 184</b>	<b>554 718</b>
<b>Souscriptions</b>		
- Capital	11 366 109	11 012 586
- Régularisation des sommes non distribuables	(32 305)	(14 089)
- Régularisation des sommes distribuables	911 298	845 583
<b>Rachats</b>		
- Capital	(11 037 598)	(10 938 801)
- Régularisation des sommes non distribuables	20 898	(14 778)
- Régularisation des sommes distribuables	(408 220)	(335 783)
	<b>425 345</b>	<b>148 036</b>
<b>ACTIF NET</b>		
En début d'exercice	6 666 602	6 518 566
En fin d'exercice	7 091 947	6 666 602
<b>NOMBRE DE PARTS</b>		
En début d'exercice	59 693	58 991
En fin d'exercice	62 791	59 693
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>112,945</b>	<b>111,681</b>
<b>TAUX DE RENDEMENT</b>	<b>6,18%</b>	<b>5,95%</b>

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS

AU 31 DECEMBRE 2024

### **NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS**

«FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS» est un fonds commun de placement de catégorie obligataire, régi par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Il a été créé le 19 Décembre 2014 à l'initiative de la « STB Finance » et la « STB » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 03 Avril 2014.

Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à D : 100.000 divisé en 1.000 parts de D : 100 chacune. Sa durée de vie est de 99 ans à compter de la date de sa création.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

«FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS» est un fonds commun de placement de distribution.

Le dépositaire de ce fonds est la STB. Le gestionnaire étant la « STB Finance ».

### **NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS**

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2024, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

### **NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### **3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

### 3.2-Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2024, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations du fonds figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018

Le fonds ne dispose pas d'un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « juillet 2032 ».

### 3.3-Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

### 3.4-Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

### 3.5- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

#### **NOTE 4 : PORTEFEUILLES-TITRES :**

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2024 à D : 5.679.588 et se détaille ainsi :

Code ISIN		Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2024	% Actif
	<b>Obligations et valeurs assimilées</b>		<b>5 447 449</b>	<b>5 679 588</b>	<b>79,81%</b>
	<b><u>Obligation de sociétés</u></b>		<b>1 544 340</b>	<b>1 617 010</b>	<b>22,72%</b>
TN0003400678	AB SUB 2020-3 C	2 700	216 000	230 335	3,24%
TNIKWGWIVBC2	ATL 2024-1	4 550	455 000	478 672	6,73%
TNIKWGWIVBC2	ATL 2024-1	50	5 000	5 260	0,07%
TN0001901040	BH SUB 2018-1 B	1 000	20 000	20 877	0,29%
TN0003100773	BNA SUB 2018-1 B	1 000	20 000	20 533	0,29%
TN0002601219	STB 2020-1 C FIXE	500	30 000	31 873	0,45%
TN0002601219	STB 2020-1 C FIXE	300	18 540	19 536	0,27%
TN0002601185	STBSUB 2019-1 D	2 600	260 000	262 097	3,68%
TNL6Z2LXMEP5	STBSUB 2021-1 D	820	82 000	87 614	1,23%
TNL6Z2LXMEP5	STBSUB 2021-1 D	820	82 000	87 614	1,23%
TNL6Z2LXMEP5	STBSUB 2021-1 D	680	68 000	72 656	1,02%
TNL6Z2LXMEP5	STBSUB 2021-1 D	10	1 000	1 068	0,02%
TNL6Z2LXMEP5	STBSUB 2021-1 D	750	75 000	80 135	1,13%
TNL6Z2LXMEP5	STBSUB 2021-1 D	230	23 000	24 575	0,35%
TNL6Z2LXMEP5	STBSUB 2021-1 D	260	26 000	27 780	0,39%
TN0002101988	TL 2017-2 B	1 500	30 000	31 758	0,45%
TNZSBU7F6WY7	TLF 2021 SUBORDONNE	320	12 800	12 976	0,18%
TNZSBU7F6WY7	TLF 2021 SUBORDONNE	3 000	120 000	121 650	1,71%
	<b><u>Obligations de l'Etat</u></b>		<b>3 565 109</b>	<b>3 707 168</b>	<b>52,10%</b>
TNPSL0PEJVO7	EMP NAT 2022 T1 CA TF	1 000	9 650	10 327	0,15%
TNPSL0PEJVO7	EMP NAT 2022 T1 CA TF	512	4 966	5 304	0,07%
TNPSL0PEJVO7	EMP NAT 2022 T1 CA TF	291	2 831	3 020	0,04%
TNPSL0PEJVO7	EMP NAT 2022 T1 CA TF	610	5 929	6 327	0,09%
TNPSL0PEJVO7	EMP NAT 2022 T1 CA TF	217	2 107	2 249	0,03%
TNHG2VXQ3BG0	EMP NAT 2022 T1 CB TF	33	3 178	3 386	0,05%
TNHG2VXQ3BG0	EMP NAT 2022 T1 CB TF	51	4 922	5 241	0,07%
TNHG2VXQ3BG0	EMP NAT 2022 T1 CB TF	6	576	614	0,01%
TNHG2VXQ3BG0	EMP NAT 2022 T1 CB TF	15	1 470	1 560	0,02%
TNNI3UPDYO12	EMP NAT 2023 T2 AF	2 410	22 902	24 299	0,34%
TNNI3UPDYO12	EMP NAT 2023 T2 AF	1 400	13 314	14 123	0,20%
TNNI3UPDYO12	EMP NAT 2023 T2 AF	473	4 447	4 717	0,07%
TNNI3UPDYO12	EMP NAT 2023 T2 AF	425	3 940	4 152	0,06%
TNNI3UPDYO12	EMP NAT 2023 T2 AF	13 701	131 804	138 476	1,95%
TNHOFRXHSG72	EMP NAT 2023 T2 AV	738	6 981	7 413	0,10%
TNHOFRXHSG72	EMP NAT 2023 T2 AV	1 891	17 889	18 994	0,27%
TNHOFRXHSG72	EMP NAT 2023 T2 AV	1 127	10 731	11 375	0,16%
TNHOFRXHSG72	EMP NAT 2023 T2 AV	252	2 400	2 543	0,04%
TNHOFRXHSG72	EMP NAT 2023 T2 AV	311	2 955	3 133	0,04%
TNHOFRXHSG72	EMP NAT 2023 T2 AV	121	1 152	1 221	0,02%
TN0008000838	EMPT NAT 2021 B	10 000	1 000 000	1 035 296	14,55%
TN0008000895	EMPT NAT 2 2021 B	10 000	1 000 000	1 024 495	14,40%
TNLEGO8CKWX3	ENAT1 2022A T+2,4%	123	1 144	1 265	0,02%
TNLEGO8CKWX3	ENAT1 2022A T+2,4%	130	1 261	1 368	0,02%
TNLEGO8CKWX3	ENAT1 2022A T+2,4%	198	1 901	2 073	0,03%
TN5XXZZ454U2	EPT NAT 1 2022 CF	11 000	1 100 000	1 163 186	16,35%

TNJ1M1ZAWYG5	EPT NAT 2 2022 AF	256	2 458	2 589	0,04%
TNZBXQU5RZ91	EPT NAT 3 2021 AF	14 400	137 520	141 067	1,98%
TNYZO6UGUZ33	EPT NAT 3 2021 BF	691	66 682	67 353	0,95%
	<b>Titres des Organismes de Placement Collectif</b>		<b>338 000</b>	<b>355 410</b>	<b>4,99%</b>
TNGUV3GCXU41	MCP SAFE FUND	729	100 039	112 122	1,58%
TN0002600963	SICAV EPARGNANT	2286	237 961	243 288	3,42%
	<b>TOTAL</b>		<b>5 447 449</b>	<b>5 679 588</b>	<b>79,81%</b>

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>intérêts courus nets</u>	<u>Plus (moins) valeurs latentes</u>	<u>Valeur au 31 décembre</u>	<u>Plus (moins) valeurs réalisées</u>
<b>Soldes au 31 décembre 2023</b>	5 136 486	204 988	6 394	5 347 868	89 203
Acquisitions de l'exercice					
Bons du trésor assimilables (BTA)					
Obligations de sociétés	682 625			682 625	
Titres OPCVM	1 771 336			1 771 336	
Actions et droits rattachés					
Remboursements et cessions de l'exercice					
Bons du trésor assimilables (BTA)					
Obligations de sociétés	(572 617)			(572 617)	978
Titres OPCVM	(1 570 382)			(1 570 382)	24 358
Actions et droits rattachés					26
Variation des plus ou moins-values latentes			14 796	14 796	
Variations des intérêts courus		5 961		5 961	
<b>Soldes au 31 décembre 2024</b>	<b>5 447 449</b>	<b>210 949</b>	<b>21 190</b>	<b>5 679 588</b>	<b>25 362</b>

#### **NOTE 5 : PLACEMENTS MONÉTAIRES ET DISPONIBILITES**

Le solde du poste Placements monétaires s'élève au 31 Décembre 2024 à D : 1.300.279 se détaillant comme suit :

Désignation du titre		Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2024	% Actif net
<b>COMPTES A TERME STB</b>		<b>1 300 000</b>	<b>1 300 279</b>	<b>18,27%</b>
Compte à terme au 30/12/2024 à taux fixe (9.79%)	pour 94 jours	1 300 000	1 300 279	18,27%
<b>TOTAL</b>		<b>1 300 000</b>	<b>1 300 279</b>	<b>18,27%</b>
<b>Pourcentage par rapport au total des actifs</b>				<b>18,27%</b>

Le solde du poste "Disponibilité" constitué des avoirs en banque s'élève au 31 décembre 2024 à D : 132.831 contre D : 327.713 au 31 décembre 2023.

#### **NOTE 6 : OPERATEURS CREDITEURS**

Ce poste présente au 31 décembre 2024 un solde de D : 15.207 contre un solde de 14.412 à la même date de l'exercice 2023 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Rémunération du gestionnaire	12 673	12 010
Rémunération du dépositaire	2 534	2 402
<b>Total</b>	<b>15 207</b>	<b>14 412</b>

#### **NOTE 7 : AUTRES CREDITEURS DIVERS**

Ce poste présente au 31 décembre 2024 un solde de D : 8.983 contre un solde de D : 5.407 à la même date de l'exercice 2023 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Rémunération du commissaire aux comptes	7 701	4 811
Redevance du CMF	1 282	596
<b>Total</b>	<b>8 983</b>	<b>5 407</b>

#### **NOTE 8 : CAPITAL**

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice se détaillent ainsi :

##### Capital au 31-12-2023

Montant	6 329 875
Nombre de parts émises	59 693
Nombre de copropriétaires	340
<u>Souscriptions réalisées</u>	
Montant	11 366 109
Nombre de parts émises	107 187
Nombre de copropriétaires nouveaux	1
<u>Rachats effectués</u>	
Montant	(11 037 598)
Nombre de parts rachetées	(104 089)
Nombre de copropriétaires sortants	17
<u>Autres mouvements</u>	
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	14 796
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	25 362
Régularisation des sommes non distribuables	(11 406)
Frais de négociation de titres	(565)

## Capital au 31-12-2024

Montant	6 686 574
Nombre de parts	62 791
Nombre de copropriétaires	324

## **NOTE 9 : REVENUS DU PORTEFEUILLE TITRES**

Les revenus du portefeuille-titres s'élèvent au 31 décembre 2024 à D : 402.432 contre D : 379.109 au 31 décembre 2023 et se détaillent comme suit :

	2024	2023
<b><u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u></b>		
- intérêts des obligations	373 378	353 338
<b><u>Revenus des titres OPCVM</u></b>		
- Dividendes	29 054	25 771
<b>Total</b>	<b>402 432</b>	<b>379 109</b>

## **NOTE 10 : REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES**

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2024 à D : 134.307 contre D : 61.679 au 31 décembre 2023, se détaillant ainsi :

	2024	2023
- Intérêts des comptes à terme	132 863	59 997
- Intérêts des dépôts à vue	1 444	1 683
<b>TOTAL</b>	<b>134 307</b>	<b>61 679</b>

## **NOTE 11 : CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS**

Les charges de gestion des placements s'élèvent au 31 décembre 2024 à D : 57.463 contre D : 55.037 au 31 décembre 2023, et se détaillent comme suit :

	2024	2023
Rémunération du gestionnaire	47 886	45 864
Rémunération du dépositaire	9 577	9 173
<b>Total</b>	<b>57 463</b>	<b>55 037</b>

## **NOTE 12 : AUTRES CHARGES**

Les autres charges s'élèvent au 31 décembre 2024 à D : 23.287 contre D : 17.696 au 31 décembre 2023, et se détaillent comme suit :

	2024	2023
Redevance CMF	8 048	7 708
Honoraires commissaire aux comptes	14 253	9 845
Impôts et Taxes	274	-
Publicités et Publications	604	101
Autres	108	42
<b>Total</b>	<b>23 287</b>	<b>17 696</b>

### **NOTE 13 : AUTRES INFORMATIONS**

#### **13-1 DONNEES PAR PART ET RATIOS PERTINENTS**

<u>Données par part</u>	<u>2024</u>	<u>2023</u>	<u>2022</u>	<u>2021</u>	<u>2020</u>
Revenus des placements	8,548	7,384	6,780	5,587	3,791
Charges de gestion des placements	-0,915	-0,922	-0,848	-0,778	-0,596
<b>Revenus nets des placements</b>	<b>7,633</b>	<b>6,462</b>	<b>5,932</b>	<b>4,809</b>	<b>3,196</b>
Autres charges	-0,371	-0,296	-0,240	-0,133	-0,131
<b>Résultat d'exploitation (1)</b>	<b>7,262</b>	<b>6,166</b>	<b>5,692</b>	<b>4,676</b>	<b>3,065</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,812	-0,527	-0,299	-0,059	0,968
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<b>6,450</b>	<b>5,639</b>	<b>5,393</b>	<b>4,617</b>	<b>4,033</b>
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	0,236	-0,047	0,156	0,156	0,121
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0,404	1,494	0,789	0,789	1,13
<b>Plus (ou moins) values sur titres (2)</b>	<b>0,640</b>	<b>1,448</b>	<b>0,945</b>	<b>1,164</b>	<b>1,251</b>
<b>Résultat net de l'exercice (1) + (2)</b>	<b>7,902</b>	<b>7,613</b>	<b>6,637</b>	<b>5,821</b>	<b>4,316</b>
<b>Résultat non distribuable de l'exercice</b>	<b>0,640</b>	<b>1,448</b>	<b>0,945</b>	<b>0,945</b>	<b>1,251</b>
Régularisation du résultat non distribuable	-0,182	-0,484	-0,183	-0,183	0,285
<b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	<b>0,458</b>	<b>0,964</b>	<b>0,762</b>	<b>0,762</b>	<b>1,536</b>
Distribution de dividendes	5,644	5,423	4,639	4,016	4,827
Valeur liquidative	112,945	111,681	110,501	108,985	107,331

<b>Ratios de gestion des placements</b>	<b><u>2024</u></b>	<b><u>2023</u></b>	<b><u>2022</u></b>	<b><u>2021</u></b>	<b><u>2020</u></b>
Charges de gestion des placements / actif net moyen	0,83%	0,85%	0,77%	0,72%	0,67%
Autres charges / actif net moyen	0,34%	0,27%	0,22%	0,12%	0,12%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	5,88%	5,20%	4,91%	4,27%	4,24%*
<b>Actif net moyen</b>	<b>7 052 269</b>	<b>6 631 370</b>	<b>6 473 863</b>	<b>4 702 926</b>	<b>4 744 614</b>

\*Retraités pour le besoin de comparabilité.

### **13-2- REMUNERATION DU GESTIONNAIRE ET DU DEPOSITAIRE**

La gestion de « FCP Obligataire Capital Plus » est confiée à la « STB FINANCE ». Celle-ci est chargée des choix des placements ainsi que de la gestion administrative et comptable du fonds, et ce à compter du 16 Juillet 2020 suite à l'obtention de l'agrément du CMF n°36-2019 du 31 Octobre 2019 pour le changement du gestionnaire administratif et comptable du fonds de STB Manager à STB Finance. En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération en hors taxes de 0,5% l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La STB assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contrepartie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,1% HT, calculée sur la base de l'actif net quotidien.